



Les lauréats du label Meilleurs PER de Challenges et Retraite.com. Une récompense pour 22 contrats, sur plus de 70 existant sur le marché.

Placements

RETRAITE, LA VRAIE RÉVOLUTION

Alors que la réforme des retraites peine à se concrétiser, les PER (plans épargne retraite) changent la donne. Challenges lance son label.

UNE RÉFORME QUI PREND SON TEMPS

Le point sur les projets du gouvernement. **p. 76**

LA POSITION DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE

De 60 à 65 ans, l'âge de départ fait débat. Notre sondage. **p. 80**

NOTRE SÉLECTION DES 22 LABELLISÉS

Les meilleurs PER sélectionnés par Challenges et Retraite.com. **p. 86**

NOS CONSEILS POUR INVESTIR

Frais, garanties, options : tous les détails pour adapter son choix et éviter les pièges du PER. **p. 94**

LES ALTERNATIVES FINANCIÈRES ET FONCIÈRES

PEA, assurance-vie, SCPI... pour améliorer sa pension. **p. 98**

DOSSIER COORDONNÉ PAR ÉRIC TRÉGUIER - PHOTOS : BRUNO LEVY POUR CHALLENGES

Jeu d'équilibriste pour une réforme sensible

Fin des régimes spéciaux, hausse des petites pensions, allongement de la durée de cotisation... L'Elysée distille depuis des semaines diverses pistes et promet des annonces. Repoussant un changement structurel à plus tard?

La boutade fait glousser dans les couloirs des ministères. « *La réforme des retraites? Plus personne n'y croit sauf... le président de la République!* » Il faut dire que depuis des mois le pouvoir souffle le chaud et le froid sur ce dossier explosif. Un jour, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, lance que « *certaines parties de la réforme* » pourraient être reprises avant la fin du quinquennat. Le lendemain, le Premier ministre Jean Castex répète que « *les conditions ne sont toujours pas réunies* » au vu de la situation sanitaire. A l'Elysée, on continue pourtant de promettre *mezza voce* que le discours du 12 juillet dans lequel Emmanuel Macron annonçait la suppression des régimes spéciaux, l'allongement de la durée de la vie active et la hausse des petites pensions à 1 000 euros reste d'actualité. « *Patience, glisse son entourage. Les annonces du président sont prévues pour octobre.* »

Calendrier serré

En fait, si Emmanuel Macron brûle d'envie de cocher la case « *retraites* » à son bilan avant 2022, les ténors de la majorité font tout pour l'en dissuader. Jean Castex, qui était conseiller social de Nicolas Sarkozy lors du report de l'âge légal à 62 ans en 2010, juge que le calendrier est trop serré pour mener une réforme en profondeur. François Bayrou suggère de plutôt placer le débat au cœur de la campagne présidentielle. Quant à Richard Ferrand, le président LREM de l'Assemblée nationale, il répète que ce serait « *une excellente réforme de deuxième quinquennat* ». Quant à Bruno Le Maire, contraint par son costume



Emmanuel Macron dans le Lot, le 3 juin. Le président tente de cocher la case «retraite» à son bilan, une façon de séduire les retraités favorables à l'équilibre du régime.

de ministre des Finances, il continue d'affirmer que la réforme est « *nécessaire* », mais sans jamais s'avancer sur un timing précis. Le 10 septembre, le chef de l'Etat s'est lui-même gardé une marge de manœuvre en déclarant « *on va faire ça quand on tombera les masques* ». Depuis, chacun spéculé sur l'évolution des indicateurs sanitaires. Tactiquement, à six mois de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a au moins trois raisons de relancer le chantier. D'abord, s'il supprime les régimes spéciaux ou allonge la durée de la vie active, il envoie un signal aux électeurs de droite et aux retraités, très favorables à ces réformes. Et il empêche Xavier Bertrand, Valérie Pécresse ou Michel Barnier de se démarquer trop nettement sur le sujet (*lire pages 80 et 82*). Ensuite, il souligne l'irréalisme budgétaire de Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon, qui prônent toujours un retour de l'âge de départ à 60 ans, dont le coût est évalué à

une trentaine de milliards d'euros. Enfin, il conforte son image de réformateur auprès de ses sympathisants. D'autant qu'en augmentant les petites retraites à 1 000 euros, il ménage la frange gauche de son électorat et joue une nouvelle fois la partition « *ni droite, ni gauche* ». « *Il n'empêche*, prévient Frédéric Sève, secrétaire national à la CFDT, *ouvrir le dossier des retraites en pleine présidentielle demeure un pari ultra-risqué qui peut conduire à des mouvements durs à la RATP, à EDF, voire au-delà.* »

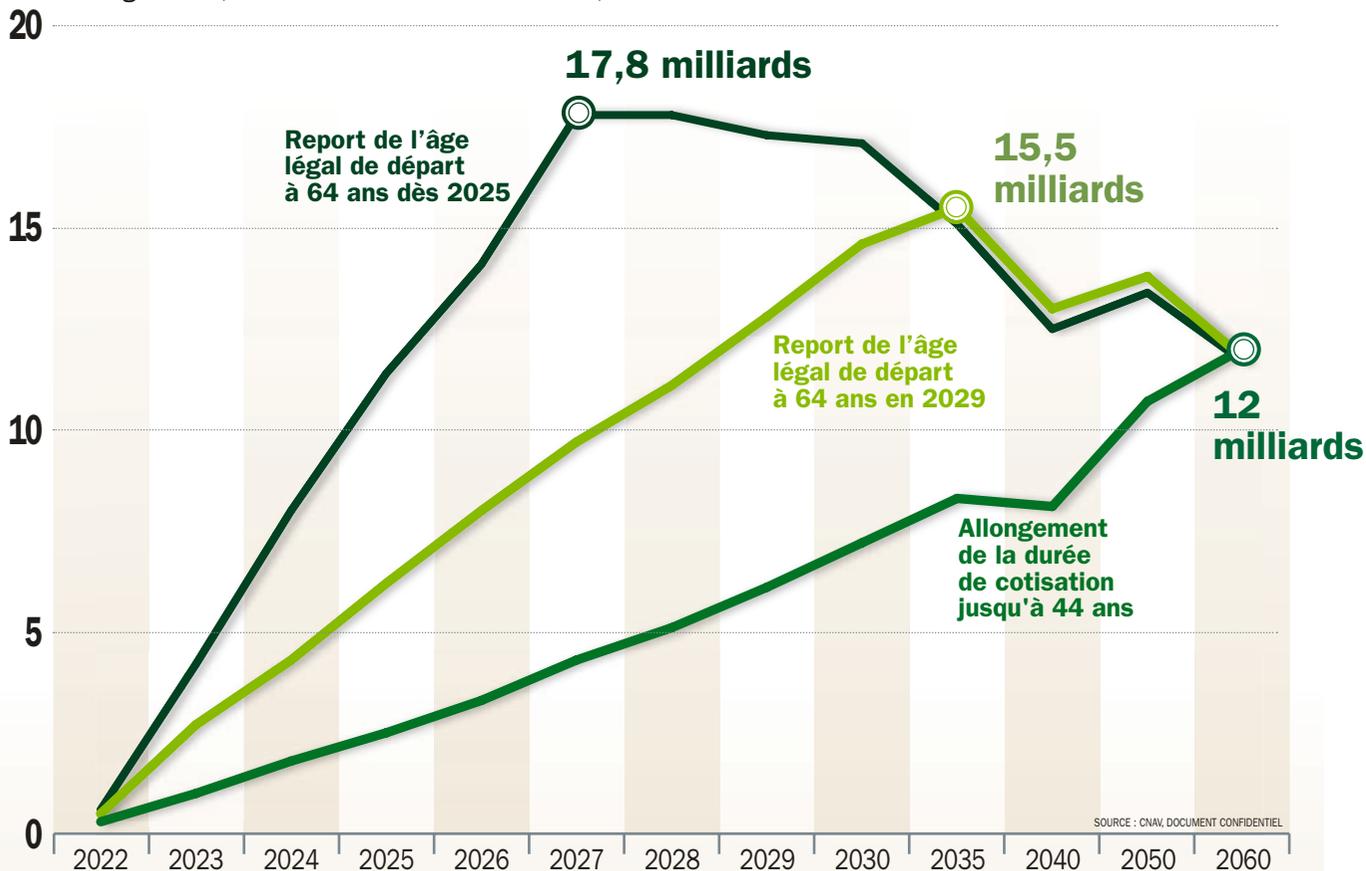
Ambition recalibrée

Sur le fond, Emmanuel Macron a renoncé à son big bang de la retraite à points, qui visait à fusionner les 42 régimes en un seul. Cette réforme était « *extrêmement complexe* » et « *porteuse d'inquiétudes* », a-t-il reconnu début juin. De fait, si le futur régime universel présentait sur le papier des avancées pour les femmes et les bas salaires, il a suscité une levée de boucliers allant de la CGT aux avocats, en passant par les syndicats de cadres et les danseurs de l'Opéra de Paris.

« *Une manière de conserver l'ambition initiale serait d'amorcer un rapprochement des régimes en trois blocs : salariés du privé, fonctionnaires et indépendants* », note Raymond Soubie, ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy. L'idée a d'ailleurs été défendue par l'ex-Premier ministre Edouard Philippe, dans son entretien à *Challenges* le 30 septembre. Cela permettrait d'afficher une réforme structurelle, qui inclurait la fin des régimes spéciaux tout en repoussant sa mise en musique bien au-delà du scrutin présidentiel. De même, l'augmentation à ►►►

IMPACT FINANCIER MAXIMAL AVEC LE RECUL DE L'ÂGE DE DÉPART

Gains budgétaires (en milliards d'euros constants de 2017)



Pour réduire les dépenses de retraites et le déficit des régimes, deux pistes sont régulièrement évoquées : le report de l'âge légal de départ à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein. Sollicitée par le gouvernement, la Caisse nationale de l'assurance vieillesse a évalué les effets budgétaires de ces scénarios sur l'ensemble des régimes, dans un document confidentiel, que *Challenges* s'est procuré. Ce sont ces

chiffres que nous présentons ici, qui cumulent les gains liés à la baisse des dépenses de retraites et à la hausse des rentrées de cotisations par l'allongement de la durée de la vie active. Dans tous les cas, la réforme débuterait le 1^{er} juillet 2022 pour les personnes nées à partir du 1^{er} juillet 1960. Un premier scénario prévoit d'allonger d'un trimestre par an la durée de cotisation nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein, jusqu'à atteindre 44 ans en 2030,

pour les personnes nées à partir de 1968 et les années suivantes. Un second scénario envisage le recul de l'âge légal de départ à la retraite – 62 ans aujourd'hui –, qui serait repoussé de trois mois par an jusqu'à 64 ans en 2029, pour les personnes nées à partir de 1967. Dans un troisième scénario, l'âge légal de départ à la retraite serait fixé à 64 ans dès 2025, c'est-à-dire pour les personnes nées à partir de 1963 et les années suivantes. ■

►►► 1000 euros des petites pensions pour une carrière complète pourrait être instaurée en 2022 pour les 50000 nouveaux retraités concernés, tandis que la revalorisation de toutes les petites retraites s'étalerait dans les années à venir. « *L'opération, qui bénéficierait à plus d'1 million de personnes, remarque un haut fonctionnaire du ministère des Affaires sociales, prendrait de toute façon plusieurs années aux caisses de retraite, le temps qu'elles traitent tous les dossiers.* »

Mais alors que les rivaux d'Emmanuel Macron l'accusent déjà de faire campagne « avec le chéquier des

Français », une telle réforme serait déséquilibrée financièrement. Car si la hausse des petites pensions à 1000 euros, puis 85% du smic, coûterait 2,1 milliards d'euros dès 2025, selon un récent rapport parlementaire, la fin des régimes spéciaux mettrait plus de quarante ans à rapporter à l'Etat, en ne touchant que les nouveaux embauchés. « *En réalité, la seule manière de dégager de réelles économies serait de repousser l'âge de départ à la retraite, souffle un haut fonctionnaire de Bercy, mais cela paraît fou de décider une telle mesure à quelques mois de la présidentielle.* »

Selon les chiffres transmis par la Caisse nationale d'assurance vieillesse à l'Elysée, un report de l'âge légal jusqu'à 64 ans en 2029 rapporterait en effet 6,2 milliards d'euros dès 2025 et 14,6 milliards en 2030 (voir graphique ci-dessus). Des gains qui seraient toutefois revus à la baisse si certaines catégories étaient épargnées - assurés inaptes, personnes ayant commencé à travailler très jeune... - ou si le report de l'âge de la retraite se traduisait par une hausse du chômage et donc des allocations versées. Le débat sur les retraites est (aussi) un débat d'économistes. **Laurent Fargues** ►

Les candidats se démarquent sur l'âge de départ

Avancer la retraite à 60 ans pour satisfaire les Français ou la retarder à 65 ans pour réduire les dépenses publiques : un choix clivant en vue de la présidentielle.



Pour un départ à 60 ans

MARINE LE PEN (RN), JEAN-LUC MÉLENCHON (LFI)

A l'opposé sur l'échiquier politique, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon se rejoignent sur la question des retraites. Les deux défendent un retour de l'âge légal de départ à 60 ans, comme avant la réforme de 2010, assorti de quarante années de cotisations, contre quarante et un ans et neuf mois aujourd'hui et quarante-trois ans à partir de 2035. Les deux se targuent du soutien populaire. « *La mesure est majoritaire dans l'opinion* », observe Marine Le Pen. « *Elle est soutenue par sept Français sur dix* », renchérit Jean-Luc Mélenchon.

Mais les deux oublient de rappeler son coût astronomique, chiffré à près de 30 milliards d'euros par l'Institut Montaigne. Pour la financer, le leader de La France insoumise a une recette magique : une hausse générale des salaires, qui augmentera mécaniquement les rentrées de cotisations, et la création d'1,5 million d'emplois écologiques, qui apporteront également plus de cotisations, grâce à des investissements publics. La candidate d'extrême droite, elle, table sur des milliards d'économies liées à la réduction de l'immigration et à la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Sans préciser que l'administration se bat déjà contre la fraude depuis

des années et que l'immigration a des effets bénéfiques sur la croissance économique. Au Rassemblement national, certains tentent de persuader Marine Le Pen de renoncer à la retraite à 60 ans qui plombe sa crédibilité. « *Elle risque de le traîner comme un boulet, à l'image de la sortie de l'euro il y a cinq ans* », souffle un cadre du parti. Sans retirer la mesure de son programme, Marine Le Pen avait confié à *Challenges* au printemps qu'elle l'instaurerait uniquement après deux ans d'économies : « *Nous verrons alors si nous pouvons avancer l'âge de la retraite à 60 ou 61 ans.* » Une promesse qui n'engage que les électeurs du RN qui y croient.

L. F.



Pour un départ à 64 ans

XAVIER BERTRAND, ERIC ZEMMOUR

Le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans est défendu par Xavier Bertrand et Eric Zemmour. Le président du conseil régional des Hauts-de-France se démarque ainsi légèrement des 65 ans prônés par Les Républicains et ses concurrents Valérie Pécresse et Michel Barnier. Son projet est l'un des plus précis : augmentation progressive de l'âge de départ de deux à trois mois chaque année pour atteindre 64 ans d'ici à 2030, puis 65 ans à l'horizon 2035 « *si l'espérance de vie continue d'augmenter* ». Tout en prévoyant des dérogations possibles pour les « *métiers usants* » et une revalorisation des petites pensions. Interrogé sur LCI le 27 septembre, Eric Zemmour a évoqué, après hésitations, un âge de départ à « *64 ans en 2030* » assorti d'un « *bonus-malus* » pour éviter que les entreprises licencient les seniors. Une manière de se montrer plus tempéré sur les sujets économiques que sur les questions migratoires. Et de moquer la « *politicienne* » Marine Le Pen avec son « *marqueur de gauche* » de la retraite à 60 ans.

Photos : P. Guyot - Retmeny/Sipa

Photos : E. Tschaeu/Réa - A. Micallef/Hytham-Réa



Pour un départ à 62 ans

ANNE HIDALGO (PS), YANNICK JADOT (EELV)

Sauf surprise, Anne Hidalgo et Yannick Jadot ne touchent pas à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Début juillet, alors que les rumeurs enflaient sur un possible report à 64 ans par le gouvernement, la maire de Paris a pris la plume pour dénoncer dans *Le Journal du Dimanche* une « *mesure profondément injuste* ». A ses yeux, cela pénaliserait d'abord les personnes tou-

chant des petits salaires, les travailleurs précaires, les femmes et les ouvriers qui vivent en moyenne sept ans de moins que les cadres. S'appuyant sur les prévisions du Conseil d'orientation des retraites, la socialiste estime en outre que l'équilibre financier des régimes de retraites n'est « *pas menacé* » sur le long terme et que l'urgence est plutôt à la relance économique et à la baisse du chômage. Plus discret sur le sujet, Yannick Jadot, qui avait combattu la réforme des retraites à points

de 2020, devrait reprendre le projet d'EELV qui préconise de renforcer les dispositifs de départ anticipé pour les « *carrières les plus difficiles* ». En 2017, il défendait un système « *à la carte* » avec des âges de départ échelonnés entre 55 et 65 ans selon la dureté des métiers. Il promettait aussi une augmentation des pensions au même rythme que les salaires et non plus des prix, comme aujourd'hui. Une mesure d'apparence technique, mais qui se chiffre en plusieurs dizaines de milliards.

■

▶

Photos : N. Mészáros/Sipa - S. Ortolan/Réa



Pour un départ à 65 ans

VALÉRIE PÉCRASSE,
MICHEL BARNIER

Du très libéral programme de François Fillon en 2017, la droite n'a conservé que le recul de l'âge légal du départ à la retraite à 65 ans. « *Si on ne veut pas baisser les pensions ni augmenter les cotisations, un seul choix est possible, stipule le projet des Républicains. L'âge de départ à la retraite devra passer progressivement de 62 à 65 ans.* » Valérie Pécresse et Michel Barnier se sont alignés. La présidente du conseil régional d'Ile-de-France prend le soin d'y ajouter des aménagements pour les métiers les plus pénibles et une hausse de la pension minimum au niveau du smic en 2030 pour une carrière complète. Au passage, elle souligne l'importance de relancer la politique familiale pour augmenter la natalité en France et financer les retraites de demain.

Michel Barnier, lui, cible « *l'agitation* » d'Emmanuel Macron sur le dossier et assure que, s'il est élu, il mettra en œuvre « *sans délai cette réforme courageuse* ». Une nécessité pour les deux candidats qui multiplient dans d'autres domaines les promesses coûteuses et comptent sur la manne du report de l'âge de départ – chiffré à 30 milliards « *à terme* » par LR – pour équilibrer leur programme. Une gageure, alors que les réformes des retraites prennent généralement des années avant de dégager des gains financiers. ■

Photos : Fethmen/Sipa

Des Français vigilants pour assurer leur vieux jours

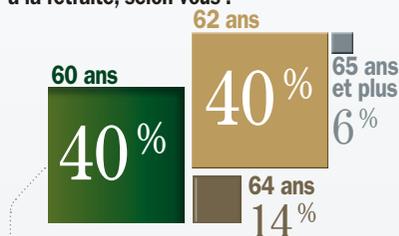
► Avez-vous confiance dans le système de retraite français ?



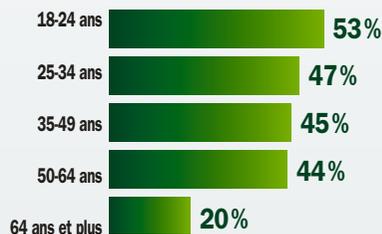
► Faut-il relancer le dossier de la réforme des retraites d'ici à l'élection présidentielle ?



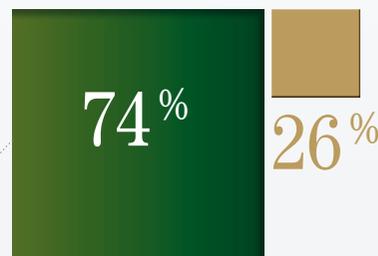
► Quel serait le bon âge légal de départ à la retraite, selon vous ?



Réponses favorables à l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite (selon les générations)



► Avez-vous déjà entendu parler du Plan d'épargne retraite (PER) ?



Réponses par l'affirmative selon la tranche d'âge



Enquête réalisée les 28 et 29 septembre 2021 auprès d'un échantillon de 1 005 personnes âgées de 18 ans et plus. La question sur l'opportunité de la relance de la réforme des retraites est extraite d'une enquête réalisée en juin 2021.



L'opinion s'accroche à la retraite à 60 ans

Les Français confirment, en ce début octobre, leur préoccupation sur l'équilibre du système de retraite : « 59% des non-retraités n'ont pas confiance en ce régime et 68% se disent mal informés sur leur retraite », constate Gaël Sliiman, président d'Odoxa. Ils confirment également leur opposition à toute réforme avant l'élection présidentielle et se disent prêts, à 64%, à soutenir un mouvement de contestation contre un tel projet.

Surtout, la réforme qu'ils préconisent ne va que dans un sens : pas question pour eux de reporter l'âge de départ. 40% des Français veulent même revenir à un départ à 60 ans (comme préconisé, d'ailleurs, par Marine Le Pen

et Jean-Luc Mélenchon, lire page 80) alors que seuls 20% seraient favorables à l'allongement de la durée de cotisation proposé par la droite. En réalité, la majorité des Français rêvent de partir à 60 ans, tout en craignant de devoir attendre 64 ans pour arrêter de travailler. Une échéance très attendue pour la plupart (52%), qui se disent impatients. Ce taux monte même à 67% chez les 50-64 ans.

En attendant, tous, jeunes et moins jeunes, s'intéressent à la possibilité d'améliorer leur pension. Ils sont même 74% à avoir entendu parler du PER. Et 90% chez les cadres, un chiffre très élevé par rapport à d'autres nouveaux produits d'épargne. ■

MARC TOUATI, PRÉSIDENT ET CHEF ÉCONOMISTE D'ACDEFI.

“Si nous ne faisons rien, nous perdrons près de 40% de pouvoir d'achat”



Challenges. Même s'il a été au cœur de l'actualité ces derniers mois, le problème des retraites ne date pas d'hier...

Marc Touati. Dès les années 1980, les économistes alertaient déjà sur le danger du passage du baby-boom de l'après-guerre au papy-boom qui se préparait. Jusqu'en 2000, une vingtaine de rapports gouvernementaux sur ce sujet furent rédigés, mais avec toujours les mêmes conséquences, c'est-à-dire le statu quo. En fait, il a fallu attendre 2003, puis 2010, pour que des réformes des retraites soient enfin engagées, mais tablant sur des hypothèses de croissance économique hasardeuses et jamais réalisées. Autrement dit, les précédentes réformes des retraites n'ont absolument pas permis de résoudre le problème.

La réforme des retraites est devenue une urgence, selon vous ?

Oui, car le financement du système de retraite par répartition consiste à faire payer les pensions versées actuellement par les actifs d'aujourd'hui. Evidemment, lorsqu'on comptait plus de 3 actifs pour 1 retraité (jusqu'au début des années 1970), ce système Madoff ne posait aucun réel problème. Seulement, on ne recense actuellement plus qu'environ 1,5 actif pour un retraité et ce ratio va empirer au cours des prochaines décennies, pour tomber dans le meilleur des cas à 1,3 en 2050. De plus, la durée de vie moyenne à la retraite est actuellement d'environ vingt-trois ans, contre deux ans dans les années 1950, et les retraités représentent actuellement environ 24% de la population. Autrement

dit, à l'instar du système Madoff qui s'est effondré lorsque les nouveaux cotisants n'étaient plus suffisamment nombreux pour payer les anciens, le système de retraite par répartition à la française est voué à l'explosion. Ce n'est ni de la politique, ni de l'économie, c'est tout simplement mathématique ! Si nous ne faisons rien, nous perdrons près de 40% de pouvoir d'achat à la retraite.

Que proposez-vous ?

Il faudra forcément soutenir le système par répartition avec une retraite par capitalisation qui permettra aux retraités de toucher l'ensemble de ce qu'ils ont épargné pendant leur vie active, soit d'un seul coup, soit sous forme de rente. Il est donc urgent d'épargner pour sa retraite le plus tôt possible. Et, en la matière, même si la situation s'améliore progressivement, les Français sont encore très loin du compte. L'épargne-retraite des Français au sens large est ainsi passée de 545,3 milliards d'euros en 2008 à environ 950 milliards d'euros en 2019-2020, selon nos estimations. Mais si l'on isole uniquement les actifs placés sur des régimes de retraite capitalisés et privés, ce montant tombe à 290 milliards d'euros, soit environ 11% du PIB. Un niveau dix fois inférieur à la moyenne des autres pays de l'OCDE ! Si la retraite par capitalisation en France passait à 50% du PIB, cela augmenterait l'épargne d'environ 1 000 milliards d'euros. Et ces sommes devront être investies sur ce qui est le plus rentable : les actions.

Dans une étude que j'ai réalisée cet été pour la plateforme d'investissement Trade Republic, les actions mondiales ont rapporté en moyenne 5,2% par an au cours des cent vingt dernières années, contre 2% pour les obligations et 0,8% pour les bons du Trésor. Sur un an ou deux, il est fort probable de subir des crises, des krachs et de ce fait voir son épargne fondre. Mais sur le long terme, il est possible de digérer ces tempêtes, et donc de préserver son épargne. Sur la seule dernière décennie, les actions ont rapporté 7,6% par an. Malgré les crises.

Propos recueillis par D. P.

Les meilleurs PER pour assurer sa retraite

Alors que le régime par répartition peine à se réformer, les plans épargne-retraite sont devenus un outil attractif pour répondre à la chute prévisible des pensions de base. Challenges en a labellisé 22, sûrs et performants.

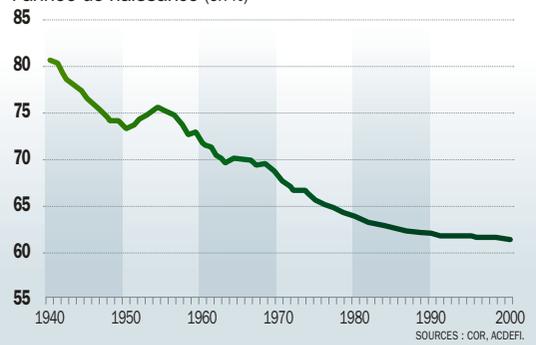
Bis repetita. Les retraites s'invitent au menu de la campagne présidentielle de 2022. C'est, il est vrai, un serpent de mer depuis plus de trente ans en France. Mais le candidat Macron en avait fait le cœur de son projet lors de la campagne de 2017. « *Nous mettrons fin aux injustices de notre système de retraite* », promettait-il alors, en imaginant une réforme systémique de grande ampleur. Fin des 42 régimes de retraite, remplacés par un système universel, commun au public et au privé, aux salariés et aux indépendants, et reposant sur un même principe d'égalité : pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous. Avec une promesse supplémentaire : « *Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite ni au niveau des pensions.* »

Répartition insuffisante

Dès le début de son mandat en 2017, le président s'y était attelé pour profiter de la dynamique de son élection, et nommait Jean-Paul Delevoye, un vieux routier de la politique, connu pour son sens du consensus dans les négociations sociales, haut-commissaire à la réforme des retraites. Celui-ci, après plusieurs mois de concertation et consultations tous azimuts, rendait un projet de réforme qui allait, hélas, s'avérer trop ambitieux. Car le Premier ministre Edouard Philippe voulait, en plus, équilibrer financièrement le système. Cet objectif supplémentaire obligeait à modifier les paramètres (durée de cotisation, âge de départ) alors que le candidat Macron s'était justement engagé à les conserver. Une contradiction qui a

Revenus en baisse à prévoir

Taux de remplacement du dernier salaire net en fonction de l'année de naissance (en %)



suscité l'opposition des syndicats et mis une partie de la population dans la rue pendant plusieurs semaines. Puis la crise sanitaire de 2020 a stoppé toute velléité de passage en force de l'exécutif sur le sujet. Retour à la case départ.

Parallèlement, une autre réforme suivait son cours : celle de la simplification de l'épargne-retraite, avec la création du Plan épargne retraite (PER) dans la loi Pacte de 2019. Ce produit, appelé à remplacer tous les dispositifs individuels et collectifs existants (PERP, contrats Madelin, articles 39 et 83...), a aussitôt suscité l'intérêt des épargnants. Il faut dire que ce nouveau placement cumule les bons points : la liberté de choix entre rente viagère et sortie en capital au moment de la retraite, une gestion plus dynamique pendant la période de constitution de l'épargne pour optimiser son rendement.

Mais ce n'est pas tout : contrairement aux anciens produits retraite qui bloquent l'épargne jusqu'à la fin d'activité, hors cas malheureux (faillite, chômage...) le PER offre une possibilité de sortie anticipée

Les générations nées en 2000 ne toucheront plus que 60% de leur revenu lorsqu'ils étaient actifs, contre plus de 70% pour celles des années 1950 et 1960.

en cas d'achat de la résidence principale. Un argument de poids pour convaincre les jeunes, habituellement peu enclins à bloquer leur épargne pour un horizon aussi lointain que la retraite. Enfin – et surtout – il offre un avantage fiscal sur les versements. Quoi de mieux qu'une carotte fiscale pour motiver les épargnants ? Les dépôts sur un PER peuvent en effet être déduits des revenus annuels, ce qui diminue l'assiette imposable et réduit plus ou moins l'impôt, en fonction de la tranche marginale d'imposition du souscripteur. Un épargnant fortement imposé peut donc déduire jusqu'à 45% des sommes versées (avec un plafond de 10% des revenus annuels), réduisant d'autant son effort réel d'épargne. A la retraite, les sommes retirées seront, pour leur partie en capital, taxées à l'impôt sur le revenu, mais cela aura moins d'impact que pendant la vie active, car les revenus auront baissé. Quant à la part de plus-values dans ces retraits, elles seront soumises à la *flat tax* de 30%.

Marché étoffé

A la fin septembre, à peine deux ans après son lancement, 3,8 millions d'épargnants avaient déjà souscrit un PER, directement ou en transformant leur ancien contrat retraite (individuel ou collectif). L'objectif fixé par Bercy de 300 milliards d'euros (dont 50 milliards uniquement pour le PER) d'ici à 2022 devrait donc être atteint. Après une offre assez restreinte à son démarrage, en octobre 2019, le marché s'est rapidement étoffé. Compagnies d'assurance, banques, sites spécialisés, tous ont voulu proposer cette ►►►

Nos 22 contrats labellisés Meilleurs PER

	NOM DU CONTRAT (ETABLISSEMENT)	FRAIS D'ENTRÉE (EN %)	FRAIS DE GESTION (EN %)		PERFORMANCE FONDS EUROS 2020 (EN %)	VERSEMENT INITIAL MINIMUM (EN EUROS)	NOMBRE DE FONDS
			UC	EURO			
PRODUITS EN LIGNE	Evolution PER (Assurancevie.com)	0	0,60	0,60	1,66	500	124
	Linxea PER (Linxea)	0	0,60	0,85	1	1000	369
	Linxea Spirit PER (Linxea)	0	0,50	2	1,65	500	710
	Meilleurtaux Liberté PER (MeilleurtauxPlacement)	0	0,50	2	1,65	500	500
	Meilleurtaux PER (MeilleurtauxPlacement)	0	0,60	0,85	1,00	500	736
	PER Matla (Boursorama)	0	0,50	0,50	1,80	150	17
	PER Objectif retraite (Epargnissimo)	0	0,60	0,85	1,70	500	550
	PER Placement-direct (Placement-direct)	0	0,60	0,60	1,10	900	1006
	P-PER (Patriméa)	0	0,60	0,85	1	1000	390
	Suravenir PER (Crédit Mutuel Arkéa)	0	0,60	0,80	1,70	1000	310
	Titres@PER (Altaprofits)	0	0,84	0,65	1,10	100	669
Yomoni PER * (Yomoni)	0	0,30	pas de fonds euro	-	1000	30	
PRODUITS DE RÉSEAUX	Ampli-PER Liberté (Ampli Mutuelle)	0	0,50	0,65	1,70	150	7
	LCL Retraite PER (LCL)	2,50	0,95	0,80	1,70	500	140
	Multi Horizon Retraite Mutavie PER (MACIF)	1	0,80	0,60	1,25	150	15
	PER Acacia (Société Générale)	2,50	0,84	0,84	1,20	150	71
	PER Carac	0	0,90	0,90	1,70	1000	12
	PER Eres (Eres)	4,80	1,00	0,50	1,10	500	106
	Perivie (UMR)	2,50	0,60	0,60	2	150	8
	Projection Retraite (Crédit Mutuel Arkéa)	2,00	0,90	0,90	1,70	300	58
	Garance sérénité (Garance)	3,00	-	0,90	2,50	300	1
Préfon Retraite (Préfon)	3,90	-	0,49	1,30	19	1	

* Compte titres.

►►► nouvelle brique d'épargne à leurs clients, certains offrant même plusieurs produits. « Nous proposons plusieurs PER à nos clients, détaille Gilles Belloir, président du site Placement-direct : un contrat exclusif en ligne, et deux autres qu'on peut souscrire soit directement, soit via un conseiller en gestion de patrimoine, aux frais plus

élevés, mais qui répondent à des besoins spécifiques, comme l'accès à des titres vifs. »

Aujourd'hui, 86 PER se disputent le marché. Mais tous ne sont pas égaux. Challenges s'est donc associé avec le spécialiste de l'épargne-retraite pour tous les passer au crible et labelliser les meilleurs (voire nos choix ci-dessus). L'épargne-retraite

va devenir un complément indispensable pour les générations qui démarrent leur vie professionnelle : selon les projections régulières du Conseil d'orientation des retraites (COR), la pension moyenne va continuer de se réduire inexorablement au fil du temps. D'où l'utilité du PER, nouvelle et indispensable trousse à outils du futur retraité... **Damien Pelé** ►

Un label pour se repérer

Challenges a fait appel aux experts de Retraite.com pour distinguer ses Meilleurs PER. Une première assortie d'une cérémonie de remise fin septembre.



Remise des Meilleurs PER Challenges-Retraite.com, le 27 septembre à Paris (VIII^e), avec Pierre-Henri de Menthon, directeur de la rédaction de Challenges (ci-dessus à dr.), et Eric Tréguier, chef du service finances (en haut à dr.). Une vingtaine d'assureurs étaient présents à cette soirée.

Le 27 septembre dernier, une vingtaine d'assureurs recevaient leur premier label Meilleurs PER, décerné par Challenges et Retraite.com, une distinction qui récompensait les meilleurs placements retraite du marché. C'est la première fois que Challenges labellise des produits d'épargne (voir tableau page 88). Jusqu'ici, votre titre, numéro un des magazines économiques, proposait à ses lecteurs-épargnants des sélections. Mais cette fois-ci, nous sommes allés plus loin en nous enga-

geant sur le dernier-né de ces produits : le plan épargne retraite. Pourquoi décider une telle labellisation ? D'abord parce qu'en à peine deux ans, le PER s'est imposé comme une évidence. Plus simple que ses devanciers (Perp, Madelin...), il offre un avantage fiscal non négligeable et facile à mettre en œuvre. En quelques mois, il a déjà attiré 40 milliards d'euros. Jamais, dans l'histoire des placements retraite, un lancement n'avait connu un tel succès. Et pourtant, le PER n'est pas exempt de critiques : censé

simplifier l'offre existante, il est en réalité extrêmement complexe. Phase de souscription, de gestion et de redistribution... chaque étape de la vie de ce produit contient son lot d'options, de différences et même de pièges. Souscrire un PER, c'est se lancer dans une jungle de notices et de conditions suspensives.

Cahier des charges exigeant

Pour y voir plus clair, nous aurions pu établir un classement, avec un podium. Sauf qu'un tel palmarès ne permet pas de tenir compte ►►►

►►► de la situation du souscripteur. Un PER 100% Internet, avec des fonds actions très offensifs, plaira à l'épargnant expert, mais effraiera son voisin, qui préférera souscrire une formule plus prudente dans une agence de proximité. Aucune des solutions n'est supérieure à l'autre, mais chacune doit remplir un certain nombre de critères communs à tous. C'est le but de ce label qui regroupe à égalité tous les contrats qui remplissent un cahier des charges.

Les demandes de *Challenges* et *Retraite.com* n'ont rien d'excessif : nos experts ont souhaité identifier les produits accessibles (c'est-à-dire avec un versement initial minimum raisonnable), aux frais d'entrée et de gestion contenus, avec de nombreuses possibilités d'arbitrages, un large choix de fonds diversifiés, des options de gestion souples et des possibilités de sortie (rente ou versement en capital) qui ne soient pas excessivement tarifés.

Chacun de ces éléments a son importance. Ainsi, certains contrats prélèvent 4,5% de frais sur chaque versement, d'autres aucun. Idem pour les frais de gestion annuels, qui peuvent varier du simple au triple. Avec, au final, sur vingt ans, des différences de performance qui peuvent atteindre 20 à 30%!

Grands réseaux discrets

« *Labelliser des produits est une pratique courante, et très utile* », explique Ludovic Herschlikovitz, PDG de *Retraite.com*. *Je ne suis pas un spécialiste en vins, et quand je suis devant un rayon et que j'hésite entre deux bouteilles, je suis sensible à la présence d'un label, surtout s'il émane d'une autorité indépendante.* » Pour construire ce



JÉRÔME LERICHE (À G., AVEC LOUIS DE VARAX), DIRECTEUR MARKETING BANCASSURANCE FRANCE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES.

« *Notre PER Acacia répond aux attentes de tous les clients, qu'ils optent pour la gestion pilotée ou préfèrent la gestion libre, comme c'est le cas pour la moitié d'entre eux. Tous bénéficient d'un accompagnement personnalisé par leur conseiller.* »

premier label Meilleurs PER, *Challenges* et *Retraite.com* sont intervenus en toute liberté.

C'est ce qui explique que nous n'avons retenu au total que 22 PER, soit un peu plus du quart d'une offre qui dépasse aujourd'hui les 70 produits. Vous n'y trouverez pas ceux de plusieurs assureurs traditionnels (Axa, Generali, Allianz...), de certains mutualistes (Maaf, MMA, Maif...) et de grandes banques (BNP Paribas, Caisse d'épargne, Banques populaires, La Banque postale...) Pourquoi? Parce qu'ils ne répondaient pas à nos critères.

Mais les épargnants pourront quand même y découvrir les PER de certains grands réseaux bancaires, comme ceux de Société générale et de LCL. « *Nous avons fait de gros efforts pour que nos PER soient les plus favorables possibles pour nos clients, en frais et en options* », explique Romain Godec, directeur marketing de LCL.

Outils opérationnels

Figurent aussi en bonne place quelques assureurs. Comme la Macif, qui peut, explique Odile Ezerzer, directrice de l'épargne de la mutuelle, « *s'appuyer sur son réseau pour apporter une écoute globale de la préparation à la retraite – santé, mobilité, épargne... – , qui va au-delà de la vente d'un produit* ». S'y retrouvent également de purs acteurs Internet, comme les plateformes Assurancevie.com, Placement-direct Linxea, Patrimoine, Altaprofits, Meilleurtaux Placement..., qui parient sur une offre aux frais compressés. « *Dès le départ, nous avons voulu un PER bien placé, en termes de frais et d'options* », confirme Laurent Veidilhie, directeur de l'épargne de Boursorama, qui vient de lancer son PER Matla.

« *Ce label aura un effet très positif sur l'offre du marché*, prévoit Ludovic Herschlikovitz, *car il va pousser les professionnels à adopter les meilleures pratiques.* » Certains le font déjà, comme le souligne Philippe Jeanjean, directeur des partenariats de Suravenir : « *Cela récompense nos efforts pour adapter constamment notre contrat aux attentes des épargnants.* » Pour les lecteurs de *Challenges*, ces labels seront aussi des outils opérationnels pour bien choisir. **Eric Tréguier**

Notre méthode pour un comparatif équilibré

Comparer les caractéristiques des contrats peut paraître simple. Cela ne l'est pas : durant tout l'été, nous avons épluché, avec l'aide du cabinet Périclès Consulting, spécialisé dans le conseil aux grandes compagnies d'assurances, les notices et les plaquettes

de 70 contrats. C'est la première fois que l'ensemble des produits du marché est ainsi passé au scanner pour être décrypté. Résultat : près d'un millier de données récoltées, que nous avons dû ensuite homogénéiser et pondérer en fonction des besoins des souscripteurs.

Ainsi, nous avons accordé beaucoup plus d'importance aux différents frais (frais sur versement, mais aussi frais de gestion) qu'au nombre de supports financiers offerts dans le contrat. Nous nous sommes également penchés sur la performance du fonds en euros, qui reste un bon

baromètre de l'attention que la compagnie porte à son client. Enfin, nous n'avons pas négligé les conditions de sortie. Ce sont des modalités du contrat que les souscripteurs étudient rarement et sur lesquelles certaines compagnies ont la main un peu lourde... ■

Trois points clés à surveiller

Avant de s'engager, il faut prendre le temps de chercher le contrat le plus adapté à ses besoins. Selon les produits, les profils de gestion peuvent être très différents.

Comme le PER est, par définition, un placement conservé durant un certain nombre d'années, il est essentiel que celui qui est choisi corresponde parfaitement au profil de son souscripteur. Pour commencer, il faut sélectionner la bonne typologie. Soit un PER assurance, très largement majoritaire dans l'offre actuelle, dont le fonctionnement est proche de celui de l'assurance-vie. Soit le PER compte titres, dont le mécanisme est lui aussi assez similaire, mais qui ne propose pas de fonds en euros à capital garanti et n'échappera pas aux droits de succession en cas de décès. Soit, enfin, le PER à points (*lire l'encadré page suivante*).

LES FRAIS

Le premier des éléments à étudier, ce sont les frais. Ils varient beaucoup d'un contrat à l'autre. Un rapport du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) dépendant de la Banque de France pointe à la fois leur lourdeur (3% par an en moyenne pour les frais de gestion, sans compter les éventuels droits d'entrée et les frais d'arbitrage) et leur manque de transparence. Cette accumulation des coûts pèse sur le rendement des contrats. A fortiori dans un environnement de taux bas, conclut le CCSF, qui espère que les offres qui affichent des niveaux de frais beaucoup plus bas déclencheront plus de concurrence et, à la clé, une baisse des commissions. « *Il est très tentant de ne regarder que les frais du PER pour procéder à son choix, cependant, ce n'est absolument pas suffisant, tempère toutefois Yolaine Girardetti, senior manager chez Périclès Consulting, spécialiste de l'analyse de produits financiers. Il faut regarder également les garanties offertes, l'offre financière, ainsi que les options proposées de sortie.* »



CLÉMENT BERLIOZ, DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING DE YOMONI.

« *Un écart de 0,10% ou de 0,20% de frais annuels de gestion finit par peser lourd sur quinze ou vingt ans.* »

LA GESTION PILOTÉE

Une des principales améliorations apportées par le PER est la gestion pilotée « par horizon », souscrite par défaut à la souscription : « *Elle est choisie en fonction du profil de risque du client, et la part de risque baisse au fil du temps, à l'approche de la retraite* », explique Marion Capèle, directrice du pôle solutions patrimoniales à Natixis Wealth Management. Selon les établissements, le souscripteur peut choisir entre trois et dix profils de risque, en fonction de la répartition entre des actifs sécurisés (en général le fonds en euros) et des actifs plus risqués et potentiellement plus rémunérateurs. Il devra aussi s'intéresser au calendrier de sécurisation sur les dix dernières années, avant le départ en retraite. Car certains PER arbitrent plus vite que d'autres vers les sup-

ports sans risque, quitte à abandonner de la performance. Ce calendrier est présenté lors la souscription dans la grille d'allocation évolutive du PER. Quant aux rares PER compte titres, ils se sont organisés : « *Nous remplaçons le fonds euros par des fonds non garantis en capital, mais peu risqués* », déclare Sébastien d'Ornano, président de Yomoni. Les amateurs d'investissement responsable n'ont pas été oubliés, car des contrats proposent aussi des gestions 100% ISR.

L'OFFRE DE SUPPORTS

Même si la gestion pilotée est proposée par défaut, le souscripteur peut opter, dès le départ, ou au cours de la période d'épargne, pour la gestion libre. Selon les établissements, le choix va de moins de dix supports (PER Acacia de la Société générale ou Ampli-PER Liberté chez les mutualistes) à plusieurs centaines pour les contrats en architecture ouverte, comme la majorité des PER en ligne, qui rassemblent des fonds et des ETF de nombreuses sociétés de gestion. Certains PER permettent aussi l'accès à des actions en direct, ou des classes d'actifs spécifiques comme l'immobilier, le *private equity* et l'incourturable fonds en euros. « *Les assureurs essaient de réduire cette part dans le portefeuille des clients, mais ça reste un produit d'appel* », décrypte Rolando Quintas, senior manager à Périclès Consulting. Soit en proposant des frais de gestion réduits ou des rendements bonifiés sous conditions : ancienneté, part d'unités de compte... Une bonne nouvelle pour finir : contrairement à l'assurance-vie, le PER peut être transféré. Les frais de cette opération sont plafonnés à 1% de l'encours et supprimés s'il a plus de cinq ans. De plus, l'opérateur doit l'effectuer dans les trois mois suivant la demande. De quoi motiver les clients mécontents à basculer vers un nouveau contrat! **D. P.** ►

Deux options pour soigner sa sortie

Lors du dénouement du contrat, l'épargnant a le choix entre un versement en capital ou en rente. Quelques règles pour éviter les mauvaises surprises.

Une fois arrivé à la retraite, l'épargnant n'est pas encore au bout de ses peines, car le PER offre de nombreuses possibilités de sortie. Le principal choix à faire est celui entre capital ou rente viagère. « On peut aussi opter pour un panachage, en choisissant la répartition entre les deux, c'est inscrit dans la loi Pacte », ajoute Marion Capèle, directrice des solutions patrimoniales à Natixis Wealth Management. Une souplesse qui permettra d'adapter le PER au mieux à la situation de chacun. En revanche, les versements obligatoires de la poche du PER d'entreprise feront eux forcément l'objet d'une sortie en rente viagère. Par ailleurs, les experts recommandent de ne pas souscrire expressément la sortie en rente dès la souscription du contrat, car il s'agit d'un choix irrévocable.

LE CHOIX DU CAPITAL

Si l'épargnant choisit la rente pour l'ensemble de son PER, il abandonne alors tout son capital à l'assureur, en contrepartie d'un versement régulier qui lui sera distribué jusqu'à son décès. Voire plus longtemps, s'il a souscrit en plus une option de réversion en faveur de son conjoint; mais dans ce cas, pas de miracle, la rente sera alors réduite pour tenir compte de l'allongement probable de sa durée. Son montant sera fixé



STELLANE COHEN,
PDG D'ALTAPROFITS.

« La défiscalisation des versements à l'entrée séduit 90% des souscripteurs. Ils préfèrent aussi massivement une sortie en capital. »

en fonction de tables de mortalité. Pour rassurer les clients sur l'investissement à fonds perdus (en cas de décès prématuré), de nombreux PER proposent une garantie plancher, qui transmettra un minimum du capital à leurs héritiers. Si le souscripteur a opté pour la défiscalisation à l'entrée, la rente

sera soumise à l'impôt sur le revenu à la sortie, avec un abattement de 10%. Mais ce n'est pas tout. Selon les PER, le vendeur du contrat peut aussi prélever des frais d'arrérages sur la rente (qui varient de 0 à 3% dans les contrats qui ont obtenu notre label). « Certains promoteurs ne vont rien prendre en frais pendant la phase d'épargne, mais se rattraperont sur ces frais d'arrérage », souligne Ludovic Herschlikovitz, PDG de Retraite.com. Un point qui sera suivi de près par Bercy, qui a annoncé fin septembre vouloir faire la guerre aux contrats trop gourmands en frais.

LE CHOIX DU CAPITAL

Depuis des années, on sait que la majorité des épargnants français n'aime pas la rente et qu'ils privilégieront la sortie en capital, que ce soit à la retraite ou par anticipation pour acheter leur résidence principale. Celui-ci sera alors imposé de deux manières : la somme correspondant aux versements pendant la phase d'épargne est soumise au barème classique de l'impôt sur le revenu. Quant aux plus-values, elles seront taxées au prélèvement forfaitaire unique de 30% (dont 17,2% de prélèvements sociaux). Si le PER pèse plusieurs dizaines de milliers d'euros, la facture fiscale du souscripteur risque fort d'exploser l'année de son départ en retraite. Pour éviter cette mauvaise surprise, les épargnants peuvent donc choisir une sortie en capital fractionné, c'est-à-dire réparti sur plusieurs années. Ce retrait peut s'effectuer sur plusieurs années, avec une durée maximale (quatre ou cinq ans) ou non, selon les conditions générales du PER choisi. Autre avantage de cette méthode de retrais programmés, le capital sera toujours investi de manière plus dynamique qu'avec la rente, très sécurisée...

D. P. ►

Bon point pour les PER à points

Les PER à points présentent les mêmes avantages que le PER assurance et le PER compte titres (défiscalisation, sortie au choix en rente, capital ou un mix des deux). A chaque versement, le souscripteur du contrat acquiert des points qui donnent droit à un certain montant de rente une fois

à la retraite. Les sommes versées sont investies majoritairement en obligations, avec une pincée d'actions et d'immobilier. Le principal avantage de ces PER est qu'on connaît à l'avance le montant qu'on recevra à la retraite en fonction de ses points, sans aléa boursier. « Le PER à points est

idéal pour ceux qui recherchent la sécurité, car la valeur du point est connue à l'avance et ne peut pas baisser », explique Christian Carrega, directeur général de Préfon, l'organisme de retraite complémentaire des fonctionnaires qui a transformé son ancien système de retraite à points en PER. ■

Les alternatives bancaires

Diversifier son panier sur les marchés

PEA ou assurance-vie, ces dispositifs ne sont pas réservés à la retraite, mais permettent de faire fructifier son capital dans la durée. A étudier.

Le plan d'épargne en actions (PEA) et l'assurance-vie permettent de préparer sa retraite presque aussi efficacement que le plan d'épargne retraite (PER). Certes, ces deux enveloppes ne sont pas spécifiquement conçues pour répondre à cette problématique. Mais elles ont fait leurs preuves et méritent aujourd'hui encore une place de choix dans votre patrimoine. L'objectif ? Faire fructifier un capital dans la durée, dans lequel vous pourrez puiser le jour venu pour compléter votre pension. Simple et efficace.

1. Le PEA

Le PEA permet d'investir jusqu'à 150 000 euros en actions européennes, soit via des titres « vifs », soit par l'intermédiaire de fonds. Il est donc accessible à tous, de l'actionnaire passionné de marchés financiers gérant activement son portefeuille à l'épargnant peu familier de la Bourse préférant investir sur le long terme via des fonds. La fiscalité du PEA est douce : en cas de retrait après son cinquième anniversaire, les gains sont exonérés d'impôt, seuls les prélèvements sociaux (17,2%) restants dus. L'idéal reste d'ouvrir un PEA le plus tôt possible : les actions étant un placement volatil, mieux vaut se laisser au minimum une dizaine d'années avant la retraite pour leur laisser le temps de fructifier.

Les banques proposent des dispositifs de versements programmés accessibles à partir de quelques dizaines d'euros par mois. Cette solution présente un double avantage : elle permet de commencer à épargner très tôt, même lorsque l'on



EDOUARD MICHOT,
PDG D'ASSURANCEVIE.COM.

« L'assurance-vie continue d'offrir un cadre fiscal et successoral incomparable. Le PER en est le complément naturel. »

ne peut mettre de côté que 50 euros par mois. « De plus, les investissements réguliers permettent de lisser son point d'entrée sur les marchés et d'éviter les sueurs froides lorsque la Bourse joue les montagnes russes », souligne Stéphane van Huffel, cofondateur de Net Investissement.

Reste à choisir les supports d'investissement. Certes, le PEA est limité aux fonds d'actions européennes. Mais une large variété de supports est disponible, allant de la Sicav spécialisée sur les grandes valeurs du CAC 40 aux fonds d'investissement socialement responsables centrés

sur la santé ou les valeurs technologiques. Ces produits surfant sur des thématiques d'avenir conviennent particulièrement bien aux stratégies à dix, quinze ou vingt ans.

Le moment venu, il suffira de réaliser des retraits partiels pour financer sa retraite. « Il est aussi possible de transformer son PEA en rente viagère défiscalisée, mais cette option reste peu utilisée car elle revient à se dessaisir de son capital, indique Vincent Fournier, responsable épargne financière de Quintésens. Il est plus simple de réaliser des retraits partiels au fur et à mesure de ses besoins. » Cette pratique nécessite un peu d'organisation : le PEA étant investi à 100% en actions, il s'agit d'éviter de céder une ligne en bas de cycle car vous avez besoin de liquidités. Mieux vaut anticiper en vendant vos fonds progressivement pendant les douze à dix-huit mois précédant la date de votre retrait. Les sommes restent alors sur le compte liquidité du PEA, et ne peuvent malheureusement pas fructifier. Le jour venu, il sera temps de demander un retrait partiel pour la totalité du numéraire accumulé.

Attention, on ne peut détenir qu'un seul PEA par personne et deux par foyer fiscal, soit 300 000 euros de versement maximum pour un couple. Il est aussi possible d'ouvrir un PEA-PME, identique au PEA mais réservé à l'investissement dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Le montant des versements est limité à 225 000 euros. Pour les deux produits, le plafond global est de 225 000 euros.

2. L'assurance-vie

Contrairement au PEA, qui souffre de plusieurs contraintes, l'assurance-vie a tout bon. Elle permet à la fois de se constituer un capital sur le long terme, d'optimiser la fiscalité et de préparer sa transmission, tout en choisissant son degré de risque. Elle fait donc figure d'outil indispensable en complément du PER.

« L'idéal est d'ouvrir plusieurs contrats et d'en consacrer un à la préparation de la retraite, conseille Vincent Fournier. En cas de besoin, vous pourrez réaliser des retraits sur les autres contrats, mais pas sur celui-ci ! » Ce contrat ►►►

►►► pourra être géré avec une optique de très long terme, selon votre âge. Il n'y a pas de bon âge pour se lancer, mais le plus tôt est le mieux afin de laisser le temps au capital de fructifier et de bénéficier à plein des avantages fiscaux. Toutefois, rien n'empêche d'ouvrir son premier contrat à 60 ans si cela n'a pas été fait auparavant.

L'atout principal de l'assurance-vie est sa souplesse : l'épargnant peut placer le curseur du risque comme il l'entend en répartissant son capital entre le fonds en euros, à capital garanti, et des unités de comptes investies en immobilier ou sur des actions et des obligations, plus risquées. Le fonds en euros n'a rapporté que 1,3% en 2020, et ce rendement continue à se réduire comme peau de chagrin. Avec une inflation autour de 1,8% cette année, vous vous appauvrissez en y laissant votre capital. Il faut donc se tourner vers les unités de compte pour dégager de la performance, avec en moyenne +2,8% sur dix ans à fin 2020, selon la Fédération française de l'assurance. Les écarts sont considérables d'une année à l'autre : +0,3% en moyenne en 2020, en pleine crise liée à la pandémie, après +13,1% en 2019.

Dans un contexte de préparation de

la retraite, il convient donc de répartir intelligemment son épargne entre le fonds en euros et des unités de compte plus ou moins risquées. Car la variété est immense : les contrats d'assurance-vie proposent plusieurs dizaines voire centaines de supports couvrant toutes les classes d'actifs, allant de l'immobilier aux actions des marchés émergents en passant par des fonds diversifiés ou thématiques. A 40-45 ans, vous avez vingt ans devant vous pour prévoir votre retraite. Un mix entre placements immobiliers (*SCPI, OPCV... lire page 102*) et unités de comptes en actions permet de répartir les risques tout en visant une performance bien supérieure à l'inflation. « On peut espérer un rendement annuel entre 4% et 5%, voire supérieur à 6%, ce que ne permettra pas le seul fonds en euros », souligne Vincent Fournier.

Gestion à la carte

L'épargnant peut gérer lui-même son contrat ou le déléguer via un mandat de gestion. Il suffit de choisir son profil de risque, parmi, généralement, trois à douze options (prudent, équilibré, etc.). Les contrats d'assurance-vie en ligne (*voir notre tableau ci-dessous*) présentent à ce

titre de nombreux avantages. Ils ne prévoient pas de frais sur versements, ce qui dope la performance dans la durée, et proposent une multitude de supports, y compris immobiliers, voire des ETF (fonds indiciels cotés). Le service est facturé 0,10 à 0,40% supplémentaires sur les frais de gestion en unités de compte dans le cadre du mandat, voire gratuit à Boursorama.

Une fois à la retraite, vous pourrez puiser dans votre assurance-vie un complément de revenus. Si votre contrat a plus de huit ans, les gains en cas de rachat seront taxés à 7,5% (plus prélèvements sociaux) si l'encours total de vos contrats est inférieur à 150 000 euros. Ce régime fiscal s'applique après un abattement de 4 600 euros sur les gains pour une personne et 9 200 euros pour un couple. « Il est possible de calibrer le montant des rachats partiels afin que la plus-value reste inférieure aux abattements, ce qui permet d'éviter l'imposition », ajoute Stéphane van Huffel. Prévoir quelques jours à quelques semaines pour recevoir les fonds. Cerise sur le gâteau, l'assurance-vie permet de répondre à la problématique de la transmission de patrimoine grâce à ses avantages successoraux. **Agnès Lambert**

Sept contrats d'assurance-vie sans frais d'entrée

NOM DU CONTRAT (société)	DISTRIBUTEUR	NOMBRE D'UNITÉS DE COMPTE (UC)	FRAIS DE GESTION SUR UC	COMMENTAIRES
Altaprofits Vie (Altaprofits)	Generali	825	0,84%	Accessible dès 300 euros. Large choix d'unité de compte. Douze profils en gestion pilotée (Lazard, Lyxor ou Pictet) pour des frais de 0,84% à 1,18% selon les UC.
BforBank Vie (BforBank)	Spirica	49	0,85%	Quatre profils en gestion sous mandat, pour un coût de 0,10% supplémentaire en frais de gestion sur UC. Allocation réalisée par Amundi. A partir de 5 000 euros.
Boursorama Vie (Boursorama Banque)	Boursorama	400	0,75%	Gestion pilotée sans frais, dès 300 euros, réalisée par Edmond de Rothschild AM sur cinq profils au choix. Attention, il faut détenir un compte Boursorama.
Darjeeling (Placement-Direct)	SwissLife Assurance et Patrimoine	1 000	0,60%	Gestion pilotée facturée 0,4% supplémentaire sur les UC. Huit profils. Minimum à l'ouverture : 100 euros. Possibilité de mixer gestion libre et pilotée.
Fortuneo Vie (Fortuneo)	Suravenir	200	0,75%	Dès 100 euros en gestion libre, dès 1 000 euros en gestion sous mandat (0,10% sur les frais en UC). Trois profils, gérés par Federal Finance, DNCA et Allianz GI.
Linxea Vie (Linxea)	Generali	730	0,60%	Gestion pilotée dès 300 euros, facturée 0,2% supplémentaire sur les UC. Quatre profils disponibles, gérés par Montségur Finance ou Carmignac.
Yomoni Vie (Yomoni)	Suravenir	174	0,60%	Une gestion sous mandat 100% ETF (fonds indiciels) pour réduire les frais, facturée 0,70% sur les UC. Dix profils disponibles, à partir de 1 000 euros.

SOURCE : CHALLENGES.

Les alternatives foncières

Jouer la sécurité avec l'immobilier

En direct ou via des SCPI, la pierre reste une valeur très intéressante, à la fois sur le plan patrimonial et financier. Nos pistes pour réaliser tout son potentiel.

Acacheter un bien immobilier, le mettre en location pour compléter sa pension de retraite grâce aux loyers et en même temps valoriser son patrimoine en profitant de la hausse des prix de la pierre sur le long terme : la recette classique fonctionne encore. Mais la route est semée d'embûches, car devenir bailleur ne s'improvise pas. Il faut optimiser le financement, consacrer du temps à la gestion et prendre en compte des locataires qui ne paieraient pas leur loyer. Sans compter la pression fiscale, qui limite la rentabilité, et même l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour les contribuables les plus aisés. Voici quelques conseils pour naviguer dans cet environnement complexe.

1. Les SCPI

Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) répondent à une partie de ces préoccupations. Il s'agit d'investir dans des parts de placements financiers elles-mêmes investies en immobilier. Elles affichent un rendement moyen brut de 4,18% en 2020. Les SCPI règlent la question du risque, puisque vous êtes indirectement propriétaire de dizaines voire de centaines d'immeubles. « Et elles permettent de bénéficier des rendements de l'immobilier d'entreprise (bureaux, commerces, etc.), plus élevés que ceux de l'immobilier résidentiel, qui plafonne autour de 2% à Paris », rappelle Jonathan Dhiver, fondateur du site MeilleureSCPI.com. Un ticket d'entrée de quelques centaines à quelques milliers d'euros



STEFAN DE QUELEYN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MEILLEURTAUX.COM.

« L'immobilier répond à une logique de diversification et écarte le risque des marchés actions. De plus, les SCPI s'internationalisent et donnent accès à des secteurs et des zones dynamiques. »

ros suffit pour démarrer, mais il faut bien entendu envisager un investissement plus conséquent pour compléter efficacement sa pension de retraite.

Il reste possible de financer l'opération à crédit. Dans ce cas, il faut l'anticiper dix à vingt ans avant la retraite pour que, le jour venu, le crédit soit intégralement remboursé. « Lorsqu'on achète à crédit, les revenus des SCPI financent environ les deux tiers des mensualités de remboursement », détaille Jonathan Dhiver. Les revenus des SCPI sont imposés comme des revenus fon-

ciers : ils sont soumis au barème de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux prélèvements sociaux (17,2%). Ainsi, l'achat de 100 000 euros de parts de SCPI permet de dégager environ 370 euros de revenu brut par mois (pour un rendement de l'ordre de 4,4%), soit 195 euros mensuels après fiscalité pour un contribuable imposé dans la tranche marginale à 30%. « L'idéal est de répartir son investissement sur cinq à dix SCPI différentes pour diversifier son patrimoine à la fois sur les bureaux, les commerces, les hôtels... mais aussi entre l'Île-de-France et les régions, et même en Europe », ajoute Jonathan Dhiver.

2. L'immobilier locatif en direct

Il est également possible d'acheter un bien immobilier à crédit, généralement un studio, et de le louer. Là encore, les loyers perçus sont imposés au taux marginal de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux. Les intérêts du crédit sont déductibles des loyers, ce qui allège un peu la charge pendant la durée de remboursement. Le rendement dans l'ancien se situe, avant fiscalité, entre 3% dans les grandes métropoles et 8% pour de grands appartements en colocation. « Mais les loyers ne constituent qu'une partie de la rentabilité de l'opération, au côté de la valorisation du bien sur le long terme », rappelle Stéphane van Huffel, de Net Investissement. A Bordeaux (+58,7% sur dix ans d'après Meilleurs Agents), Lyon (+56,5%) ou Nantes (+50,7%), la faiblesse des rendements locatifs a été largement compensée ces dernières années par l'explosion des prix.

Une fois à la retraite, il peut être judicieux de revendre ses biens locatifs. Car une fois le crédit intégralement remboursé, la pression fiscale devient trop lourde. « En particulier si vous détenez plusieurs biens, les loyers peuvent vous faire passer dans la tranche marginale supérieure de l'impôt sur le revenu », décrypte Vincent Fournier, de Quintésens. Autrement dit, il s'agit d'utiliser le levier du crédit pour se constituer un patrimoine, puis de le vendre pour replacer le ►►►

Sept SCPI diversifiées et rentables

NOM DU CONTRAT (société)	RENDEMENT 2020	PLUS-VALUE 2020	CAPITALISATION* (en millions d'euros)	COMMENTAIRES
Corum XL (Corum AM)	5,66 %	0 %	1048	Patrimoine de bureaux (71%), commerces (23%), locaux d'activité (5%) et hôtels (1%). Actifs en Europe hors France. Objectif de rendement de 5% par an.
Aestiam Placement Pierre (Aestiam)	4,77 %	0,7 %	376	Principalement investie en bureaux (80%) en Ile-de-France (34%), à Paris (20%) et en régions (34%). Diversification européenne pour 12% de l'actif.
Activimmo (Alderan)	6,05 %	0 %	197	Créée en 2019 sur le thème de la logistique : 80% d'entrepôts, 20% de locaux d'activité. Forte croissance, d'où un rendement élevé.
Cap Foncières & Territoires (F&T)	5,63 %	2 %	34	Petite SCPI spécialisée dans les régions, à la fois en bureaux (59%), locaux d'activité (27%) et commerces (14%). En cours de labellisation ISR.
Epargne Pierre (Atland Voisin)	5,38 %	0 %	1548	Labellisée ISR et investie en régions (71%) et en Ile-de-France (29%). Portefeuille diversifié. Rendement intéressant.
Primofamily (Primonial REIM)	3,50 %	2,3 %	164	Portefeuille centré sur le logement à 71%, principalement en Ile-de-France. Diversification dans les commerces et les hôtels.
Epargne Foncière (La Française REM)	4,40 %	2,1 %	4449	Elle a absorbé deux autres fonds du même groupe. Spécialisée dans les bureaux (78%), avec une diversification européenne à hauteur de 10%.

*au 30/06/21.

SOURCE : MEILLEURESOCI.COM

►►► capital sur un contrat d'assurance-vie. Il sera alors possible d'effectuer des rachats au fil de vos besoins, alors que la pierre est par nature un placement peu liquide. Et vous n'aurez plus à vous soucier de la gestion du bien, depuis la recherche d'un locataire jusqu'aux travaux d'entretien.

Pour alléger la pression fiscale, pensez aussi à la location meublée. Le régime du loueur en meublé non professionnel (LMNP) permet en effet de bénéficier d'un abattement de 50% sur les loyers perçus dans le cadre du régime micro-BIC. « En optant pour le régime réel, l'investisseur peut déduire l'ensemble de ses charges (intérêts d'emprunt,

travaux, frais de gestion locative...) et surtout amortir le prix d'achat du bien, ce qui, dans la pratique, revient à éviter l'imposition des revenus, voire à créer un déficit reportable », souligne Stéphane van Huffel. L'opération peut se faire en direct, en achetant un studio, mais aussi dans le cadre d'une résidence avec services (seniors, étudiants).

Incontournable Pinel

Enfin, l'investissement dans un programme neuf dans le cadre du dispositif de défiscalisation Pinel constitue également une bonne solution pour préparer sa retraite. Ce régime permet de bénéficier d'une

réduction d'impôt sur le revenu égale à 12% du prix du bien si vous le louez pendant six ans, 18% si vous le louez neuf ans ou 21% dans le cas d'une location pendant douze ans. L'avantage fiscal est réparti sur toute la durée de la location, dans la limite d'un plafond à l'achat de 300 000 euros et de 5 500 euros le m², soit une déduction maximale de 63 000 euros sur douze ans. Côté contraintes, il y en a trois : le bien doit être situé dans une zone où le marché immobilier est tendu, le locataire est soumis à des conditions de ressources et le montant du loyer est plafonné.

Soyez vigilant sur le choix du programme : il faut valider l'emplacement et porter une attention particulière à la typologie de l'immeuble. « Mieux vaut éviter les résidences exclusivement détenues par des investisseurs, car elles seront moins bien entretenues que celles habitées par des propriétaires occupants », note Alain Atallah, fondateur du cabinet de gestion de patrimoine Trinity Gestion Privée. Une fois passée la période de défiscalisation, il faudra, là aussi, arbitrer entre vendre le bien (s'il y a une plus-value) et le conserver pour continuer à toucher des loyers, même sans l'avantage fiscal. **A. L.**

Améliorer ses revenus grâce au viager

Bénéficier d'un complément de revenu tout en restant chez soi : le viager constitue une solution crédible pour les retraités n'ayant pas de patrimoine financier. Il s'agit de vendre sa résidence principale en échange d'un petit capital (le bouquet) puis d'une rente viagère. « La formule a du sens pour les personnes

sans enfant, qui souhaitent valoriser leur résidence principale pour améliorer leur retraite, décrypte Vincent Fournier, de Quintésens. Mais elle est aussi envisageable lorsque l'on a des enfants, si le patrimoine est exclusivement constitué de la résidence principale. Il sera alors possible de leur faire des donations en numéraire plus rapidement. »

Certains profitent par exemple du bouquet pour aider leurs enfants ou leurs petits-enfants à se constituer un apport pour acheter leur propre résidence principale. Côté fiscalité, la rente viagère est soumise à l'impôt sur le revenu, après un abattement dont le montant dépend de l'âge du vendeur le jour de la vente. ■